

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

UOB : inscription et réinscription uniquement en ligne

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

IL n'y aura pas d'agglutination du côté du secrétariat de l'Université Omar-Bongo (UOB), précisément au Centre technique des inscriptions, pendant cette campagne d'inscription et de réinscription 2021. Compte tenu du contexte sanitaire qui prévaut, les autorités universitaires ont repensé le système d'inscription et de réinscription en mettant un accent particulier sur l'usage du numérique. Cette campagne se fera exclusivement sur le site www.universiteomarbongo.org. La secrétaire générale de l'UOB, Henriette Aurelia Mombey, épouse Lebounda-Massala, annonçait le même jour que ladite campagne s'est ouverte depuis le lundi 12 avril par la mise à niveau de la plateforme des inscriptions. Elle consiste dans un

premier temps à "transférer la base de données des étudiants orientés à l'UOB de la plateforme Sygor (système gabonais de gestion de l'orientation) vers la plateforme des inscriptions; développer le nouveau parcours étudiant sur École en ligne; intégrer les nouveaux modules pour une dématérialisation complète du processus des inscriptions; procéder aux préinscriptions; effectuer les tests; ouvrir la plateforme".

Dans une seconde partie, il s'agira de procéder au lancement effectif de la campagne d'inscription dès ce mardi 13 avril. Ce qui ne concernera que les anciens étudiants des départements d'anglais et d'études germaniques, puis progressivement suivant la montée des procès-verbaux, ceux des autres départements, dans sa première phase. Les nouveaux bacheliers, quant à eux, sont logés dans la deuxième phase qui sera ouverte ce mardi.



Ce premier jour, réservé à la campagne d'inscription, était également consacré à la livraison des chantiers rénovés.

La journée d'hier a par ailleurs été consacrée à la livraison par-

tielle des chantiers universitaires. Plusieurs amphithéâtres ont été réno-

vés et sont prêts à accueillir les étudiants.

Islam : deuxième ramadan sous Covid-19

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/ Gabon

À l'instar des musulmans du monde, ceux du Gabon entament à partir de ce mardi 13 avril 2021, leur second jeûne du mois béni de ramadan à l'ère du Covid-19. Occasion pour le président du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), Ismaël Oceni Ossa, d'inviter non seulement les fidèles musulmans à mettre à profit cette période de grande spiritualité pour prier pour la nation, surtout en cette période de crise sanitaire, mais aussi de respecter scrupuleusement les mesures barrières en y ajoutant la donne de la vaccination. Conformément aux versets coraniques qui y font référence (chapitre 2 V195, chapitre 4, V 29...) le grand imam de Libreville relève que "l'islam déduit que préserver sa vie et celle des autres, en temps normal, endémique ou pandémie, c'est adorer Allah". Et de souligner que "les musulmans avertis n'ont aucune gêne à s'y conformer car, ces mesures beaucoup plus enri-



Le président du CSAIG, imam Ismaël Oceni Ossa, lors de son allocution circonstancielle, hier soir.

chies nous ont été dictées depuis plus de 1 400 ans par le noble Coran et la tradition orale du prophète Mouhammad PBDL ". Outre les mesures préventives édictées par les autorités, le président du CSAIG a invité ses coreligionnaires à se faire vacciner. Surtout pour ceux d'entre eux qui comptent durant ce mois ou après se rendre sur les lieux saints de l'Islam pour accomplir

le petit ou le grand pèlerinage, 5^e pilier de l'Islam. Rappelons que la vaccination est une exigence des autorités saoudiennes pour tous les candidats au pèlerinage musulman.

Le grand imam de Libreville a saisi cette opportunité pour rappeler à tous le sens spirituel du jeûne. " Le sens profond du jeûne de ramadan est un témoignage de gratitude à Allah par l'offrande de la souffrance physique qui conduit le musulman au rapprochement à son Seigneur dans le temps béni, plus court que le temps habituel ". Le jeûne est donc pour le fidèle musulman une prescription divine contenue dans le 2^e chapitre du Coran v183 : " Allah a prescrit le jeûne de ce mois-ci aux croyants pour qu'ils se purifient. (...) le jeûne permet ainsi de forger la résolution et la volonté de la maîtrise de soi".

Durant ce mois d'endurance spirituelle et physique, le croyant s'abstient de manger, boire, d'entretenir des rapports charnels ou de fumer du lever au coucher du soleil.

Le clin d'œil de *lybek*

